

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 28 mai 2019

<u>Présents :</u>	M.	Denis BERGEROT
	M.	Sébastien DOSE
	MME	Jeannine DOUGOUD
	MME	Martine DROUOT
	M.	Jean-François GRANDBASTIEN
	M	Dominique GRANDIEU
	M.	Philippe HALLIER
	MME	Renée HENRY
	M.	Jean-Pierre HUET
	M.	Antony KUHN
	M.	Denis MACHADO
	MME	Martine SCHREIBER
	M.	Laurent TROGRIC
	M.	Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	MME	Odile BEGORRE-MAIRE
	M.	Jean-Jacques MAXANT
	M.	Sébastien POINT

N°01 – DA du 28/05/2019

Rapporteur : M. MACHADO

**Mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la
réalisation d'un complexe aquatique sur le territoire du Bassin de
Pompey
Sélection des candidats autorisés à soumissionner**

Par délibération du 27 juin 2013, le Conseil de Communauté a autorisé le Président à engager les études de programmation liées à la conception d'un nouvel équipement aquatique et de recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au regard de la spécificité et de la technicité inhérentes à ce type d'équipements.

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil Communautaire a par ailleurs décidé d'ouvrir une autorisation de programme pluriannuelle ayant pour objectif d'ouvrir les crédits nécessaires à la continuation du projet de construction en phase pré-opérationnelle.

Le 15 avril 2019, une consultation ayant pour objet une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage a ainsi été engagée en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offre restreint.

Cette mission d'assistance générale au maître d'ouvrage portera sur les étapes techniques, administratives, juridiques, financières et opérationnelles de la construction et sur le mode de gestion du futur complexe aquatique, afin de réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'un projet maîtrisé et de qualité.

Conformément à la procédure de passation, cinq candidats sont admis à déposer une offre à l'issue de cette consultation.

Par délégation du conseil communautaire du 3 mai 2014, il revient au Bureau Communautaire de procéder à la sélection des candidats admis à déposer une offre.

Aussi, à l'issue de la phase candidature qui s'est clôt le 21 mai 2019 et sur la base des critères de sélection définis au Règlement d'Appel à Candidature, il vous est proposé d'autoriser les candidats suivants à soumissionner :
Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC), D2X international, GECAT, Mission H2O et CEG.

Je vous laisse le soin d'en délibérer,

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré,

SELECTIONNE les candidats suivants, admis à soumissionner en phase offre :
Ingénierie Sportive et Culturelle (ISC), D2X international, GECAT, Mission H2O et CEG.

AUTORISE le Président à engager la suite de la procédure et à envoyer aux cinq candidats cités ci-dessus une invitation à soumissionner.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC